



REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

MISSION D'APPUI AU DEPLOIEMENT D'UN MONITORING DES FORETS DES PARCS NATURELS REGIONAUX DU GRAND- EST -

MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE PLACETTES – LOT 4 – MONTAGNE DE REIMS

Marché public de prestations de services- (CCAG-FCS 2021)

Marché à procédure formalisée selon les articles L2124-1 et R2124-1 du code de la commande publique

La procédure retenue dans le cadre du présent marché est celle de l'appel d'offres ouvert - articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique

Maître d'ouvrage :

Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)
Maison du Parc – 2 place du château
67290 LA PETITE PIERRE

Date limite de remise des offres : Vendredi 25 septembre 2026 à 12h00 délai de rigueur

Opération menée avec le soutien financier de :



Financé par
l'Union européenne

1. OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

1.1 - Identification du pouvoir adjudicateur

Le présent marché est lancé et exécuté par le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), représenté par sa présidente en exercice, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER.

SYCOPARC
2 place du château – Le château
67290 LA PETITE-PIERRE

1.2 - Objet de la consultation

Le présent règlement de consultation définit les modalités de déroulement du marché relatif à la mise en place d'un réseau de placettes forestières afin de permettre le déploiement d'un monitoring des forêts des Parcs Naturels Régionaux (PNR) de la Région Grand-Est.

Les modalités techniques, logistiques, organisationnelles et opérationnelles de déroulement des prestations sont présentées dans le cahier des clauses techniques particulières du marché (CCTP).

Les modalités administratives de déroulement des prestations sont présentées dans le cahier des clauses administratives particulières du marché (CCAP).

Le présent marché s'inscrit dans une opération globale comprenant 6 lots dont 5 ont pu être attribués.

La présente consultation ne concerne que le LOT 4 – Parc de la Montagne de Reims

1.3 - Numérotation interne du marché

PNRVN MP11-2026

1.4 - Caractéristiques du marché

Le présent marché est un marché de prestations des services dont les modalités non prévues par le CCAP du marché relèvent du Cahier des Clauses Administratives Générales Courantes et Services 2021 (CCAG-FCS 2021).

1.5 - Mode de passation

Le présent marché est lancé dans le cadre de la procédure formalisée selon les dispositions des articles L2124-1 et R2124-1 du code de la commande publique. La procédure retenue dans le cadre du présent marché est celle de l'appel d'offres ouvert - articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique

1.6 – Organisation du marché

Le présent marché comprend :

- une mission de base rémunérée selon un prix global et forfaitaire ;

RC - Mission d'appui au déploiement d'un monitoring des forêts des PNR du Grand-Est – LOT 4 Montagne de Reims

- des prestations complémentaires susceptibles d'être commandées en cours d'exécution du marché par l'émission de bons de commande.

⇒ **Prestations de base rémunérées au Prix Global et Forfaitaire**

Les prestations de bases sont les suivantes :

PNR	Protocole	Site concerné	Année	Période	Placettes à mesurer	Placettes à installer/mesurer
PNRMR	Espace boisé	Territoire forestier	2026/2027	Mi-novembre -Mars	0	98 placettes
PNRMR	PSDRF	Site 67	2026/2027	Mi-novembre -Mars	0	122 placettes

Ces prestations constituent le périmètre ferme du marché et sont rémunérées par application du prix global et forfaitaire figurant dans l'acte d'engagement.

⇒ **Prestations complémentaires exécutées sur bons de commande**

Les prestations identifiées aux postes **BDC.EB** et **BDC.PSDRF** du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) peuvent être commandées par l'acheteur en fonction de ses besoins, au moyen de bons de commande émis pendant la durée d'exécution du marché.

Chaque bon de commande précise notamment :

- la nature des prestations demandées ;
- les quantités à exécuter ;
- le cas échéant, les conditions particulières d'exécution.

Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires du BPU aux quantités effectivement exécutées.

Le montant total des prestations pouvant être commandées par bons de commande est fixé à :

Maximum : 25 000 € HT sur la durée totale du marché.

Minimum : sans

Ce montant constitue un maximum contractuel et n'engage pas l'acheteur à atteindre un niveau minimal de commande.

1.7 - Subdivision du marché en tranches optionnelles

Le présent marché ne comporte pas de tranches.

1.8 - Subdivision du marché en lots

Le présent marché s'inscrit dans une opération globale comprenant 6 lots dont 5 ont pu être attribués.

La présente consultation ne concerne que le LOT 4 – Parc de la Montagne de Reims

1.9 - Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

1.10 - Prestations supplémentaires ou modificatives – Clause de réexamen

Le présent marché pourra être modifié dans les conditions suivantes :

- * Dans la mesure où des services supplémentaires non prévus au marché initial s'avèreraient nécessaires, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques (article R2194-2 du code de la commande publique),
- * En cas de circonstances imprévues non prévisibles (article R2194-5 du code de la commande publique),
- * En cas de modification non substantielle (article R2194-7 du code de la commande publique),
- * En cas de modification de faible montant (article R2194-8 du code de la commande publique).

Les éventuelles modifications ne pourront avoir pour objet de compenser des surcoûts induits par une défaillance ou un manque de diligence du titulaire.

Le titulaire ne doit apporter aucune modification aux spécifications techniques sans l'autorisation préalable de l'acheteur.

Les prestations supplémentaires ou modificatives, non prévues au marché initial, devront faire l'objet d'un chiffrage par le titulaire en amont de leur réalisation. Les prestations supplémentaires ne pourront être réalisées par le titulaire qu'après accord explicite écrit de l'acheteur via l'émission d'un ordre de service ou la réalisation d'un avenant.

Le présent marché pourra également être modifié en cas d'évolution des normes d'analyses ou des protocoles nationaux.

1.11 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.12 - Nomenclature – CPV

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :
77231400-2 : Service d'inventaire forestier

1.13 - Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée allant de sa notification au titulaire jusqu'au 31 mai 2027.

Il sera considéré comme achevé lors du paiement du solde des prestations par l'acheteur, après réception et validation de l'ensemble des livrables.

La durée du marché pourra être prolongée par voie d'avenant.

1.14 - Délais d'exécution des prestations

⇒ **Prestations de base rémunérées au Prix Global et Forfaitaire**

Les prestations relevant de la mission de base devront être réalisées durant les périodes d'intervention définies à l'article 2.3.3 du CCTP.

À l'issue des opérations de terrain, le titulaire dispose d'un délai maximal de 30 jours calendaires pour procéder à la reprise des données, à leur contrôle et à la transmission de l'ensemble des livrables prévus au marché.

⇒ **Prestations complémentaires exécutées sur bons de commande**

Pour chaque bon de commande émis, le délai d'exécution est fixé à 3 mois à compter de sa date de notification au titulaire.

À l'issue des opérations de terrain, le titulaire dispose également d'un délai maximal de 30 jours calendaires pour la reprise des données, leur contrôle et la transmission des livrables correspondants.

Afin de permettre la réalisation des prestations dans les délais impartis, l'acheteur s'engage à notifier les bons de commande au plus tard le 31 décembre 2026.

1.15 - Langue du marché

Les pièces remises à l'appui des candidatures et des offres, ainsi que toute correspondance relative au présent marché devront être rédigées en langue française exclusivement.

1.16 - Unité monétaire du marché

L'unité de compte dans laquelle devra être exécuté le marché est l'Euro.

1.17 - Livrables

La remise des livrables se fera par campagne.

Une campagne correspond à la mise en œuvre d'un protocole sur un espace géographique identifié sur une période donnée.

Chaque ligne du tableau descriptif des lots est considérée dans le cadre de ce marché comme une campagne de mesure.

Le titulaire dispose d'un délai de 30 jours à compter de la finalisation de la campagne de terrain pour procéder à la finalisation et à la transmission des livrables à l'acheteur.

Les livrables attendus pour chaque campagne sont les suivants :

- Un compte rendu synthétique de campagne ;
- les matrices EXCEL complétées. Pour les données PSDRF, les données devront être vérifiées, corrigées si besoin, et validées par l'interface « géonature » déployée par RNF et mise à disposition du prestataire ;
- les photos de chaque placette nommée conformément aux spécifications techniques décrites dans descriptif des attendus de la mission et en format Full HD ;
- Une couche SIG au format .shp identifiant les points précis (levés au GPS) de chaque placette et contenant les données attributaires suivantes :

- > code de la placette : PSDRF_PNRX_ACRONYME DU SITE NATURA_N° placette ou EB_PNRX_N° placette ;
- > date de mesure ;
- > nom des opérateurs ;
- > informations importantes pour retrouver le centre de la placette.

Toutes les données produites par le titulaire du marché, qu'il s'agisse de données géolocalisées ou non et sémantiques contribuant à leur qualification sont propriété du maître d'ouvrage qui se laissera la possibilité de les exploiter librement et de les diffuser en open data conformément à la réglementation (loi pour une République Numérique de 2016) et dans le respect du RGPD.

Le titulaire du marché s'engage, en cas de remarques formulées, à reprendre ses livrables, sans frais complémentaires.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Composition de l'équipe – compétences à mobiliser

Pour chaque lot, le prestataire devra prévoir une équipe de terrain composée à minima de 4 personnes identifiées dans l'offre. La composition des équipes ainsi que la formation et l'expérience des personnes qui la compose devront être clairement présentées.

Le soumissionnaire ou le groupement d'opérateurs économiques devra pouvoir présenter des références en matière de mise en œuvre de suivis dendrométriques.

L'association d'au moins un expert forestier à l'équipe sera un critère important dans l'analyse des offres.

2.2 - Forme juridique des candidats – sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement d'opérateurs économiques, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

2.3 - Déroulement de la consultation – absence de négociation

Conformément aux dispositions de l'article R2161-5 du code de la commande publique, le présent marché ne fera pas l'objet d'une négociation avec les soumissionnaires. L'acheteur pourra toutefois, en cas de besoin, demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

2.5 - Calendrier prévisionnel de la consultation

- PUBLICATION DU MARCHE : Semaine du 10 au 16 août 2026
- REMISE DES OFFRES : 25 septembre 2026 – 12h00
- ANALYSE DES OFFRES : fin septembre- début octobre
- ATTRIBUTION PUIS NOTIFICATION DU MARCHE : octobre

2.6 - Pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé :

- du présent règlement de consultation (RC)
- du cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- du cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- du Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- de l'acte d'engagement (ATTRI 1)

2.7 - Conditions de remise du dossier de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement uniquement sur le profil acheteur :

<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&iid=543168&orgAcronyme=a8n>

Renseignements :

Monsieur François GOETZMANN – Directeur adjoint

f.goetzmann@parc-vosges-nord.fr

Tél : 03.88.01.49.61- 06 28 10 32 65

2.8 - Modification mineure au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard dans les huit (8) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications mineures au dossier de consultation.

Ces modifications seront signifiées aux candidats, ayant laissé leurs coordonnées sur le profil acheteur de la collectivité. Si une modification significative/substantielle devait intervenir, une prolongation du délai de remise des offres serait autorisée par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée à une date ultérieure, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. CONTENU DES OFFRES – PRESENTATION DES OFFRES

3.1 - Documents relatifs à la candidature

Les candidats devront produire les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature et, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants complétées, datées et signées (imprimé DC1 ou tout document, éventuellement établi sur papier libre),
- Les attestations d'assurance responsabilité civile et/ou responsabilité professionnelle en cours de validité,
- La déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) entièrement complétée, datée et signée comportant :
 - Identification du candidat (nom, adresse, numéro d'enregistrement),
 - Montant du chiffre d'affaires global de l'entreprise réalisé sur les 3 dernières années,

- Copie, le cas échéant, du jugement prononçant le redressement judiciaire,
- Renseignements relatifs aux moyens techniques et humains du candidat, notamment matériels utilisés et effectifs globaux,
- Déclaration sur l'honneur prévue par l'article R2143-3 du code de la commande publique,
- Certificat de qualification professionnelle ou équivalent apportant la preuve, par tout moyen, de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation.

Conformément à l'article R2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut substituer aux formulaires DC1 et DC2 le document unique de marché européen (DUME).

Le cas échéant, le candidat fournira la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire.

Les candidats soumissionnaires devront produire obligatoirement les pièces ci-dessus revêtues des dates, cachets et signatures sous peine de rendre leur offre irrecevable.

Le candidat attributaire devra également produire les attestations et certificats fiscaux et sociaux de moins de 6 mois délivrés par les administrations et organismes compétents. A défaut de fournir ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée et le représentant du pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Pour ce faire, le candidat attributaire pourra utiliser le formulaire NOTI2.

3.2 - Documents relatifs à l'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra remettre :

- **Un devis détaillé exprimé en TTC** et comprenant l'intégralité des prestations demandées ainsi que les dépenses nécessaires à leur réalisation (déplacement, matériel, hébergement, restauration ...).
- **Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)** complété et signé.
- **La présentation du candidat et ses compétences** (2 A4 R/V maximum).
- **Les qualifications du candidat ainsi que les compétences, l'expérience et les modalités d'organisation de l'équipe** (4 A4 R/V maximum) : liste des travaux menés dans des domaines similaires (avec des extraits disponibles en lien sur internet) précisant les années de réalisation des références présentées + CV et expérience des intervenants + modalités d'organisation et de coordination de l'équipe
- **Une note méthodologique démontrant une bonne compréhension de la demande et incluant** (4 A4 R/V maximum) :
 - Une proposition technique et méthodologique adaptée de mise en œuvre de la démarche (Précision du calendrier, modalités de marquage complémentaires pour retrouver facilement le centre des placettes lors de la remesure, identification du nombre de placettes objectif par jour en fonction de la méthode déployée et/ou d'éventuels contextes géographiques particuliers, les modalités d'échanges spécifiques avec le maître d'ouvrage au cours de la mission...)
 - La liste du matériel qui sera effectivement utilisé au cours de la mission (précision sur le modèle de vertex, le type de GPS...). Celle-ci ne pourra être en deçà des exigences du cahier des charges.
- **L'acte d'engagement (formulaire ATTRI 1) dûment complété, daté et signé** par une personne habilitée, sans aucune modification ni réserve, aucune offre partielle n'étant acceptée,
- **Les pièces du DCE, paraphées, datées et signées.**

3.3 - Pièces contractuelles

Le marché est constitué, des documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement dont l'exemplaire original, daté et signé par les co-contractants, conservé dans les archives de la personne publique, fait seul foi,
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU),
- du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- des documents, notes et pièces produites par le candidat, dont les exemplaires originaux conservés dans les archives de la personne publique font seul foi,
- le Cahier des Clauses Administratives Générales en vigueur au moment de la publication du marché (C.C.A.G – FCS 2021),

En cas de dérogation ou de contradiction entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre de priorité tel que défini ci-dessus.

3.4 - Modalités de remise des candidatures et des offres

Les offres doivent parvenir au SYCOPARC au plus tard le **vendredi 25 septembre 2026 à 12h00.**

L'acheteur acceptera uniquement la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :

Sur le profil acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>

Les fichiers déposés devront être compatibles avec les formats suivants :

- PDF,
- Excel,
- Word,
- JPEG.

3.5 - Délais de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date mite de remise des offres. Passé ce délai, l'entreprise est tacitement déliée de ses engagements.

3.6 - Indemnisation des candidats

Les soumissionnaires ne seront pas indemnisés des frais engagés par leur soin pour postuler au présent marché.

3.7 - Jugement des candidatures et des offres

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires.

L'analyse des offres, proprement dite, sera effectuée, dans les conditions prévues le code de la commande publique, en fonction des critères pondérés exposés ci-dessous qui s'appliquent à tous les lots :

- **Offre économique détaillée - Prix : 50%** - appréciée uniquement sur le montant des prestations de base traitées par application du Prix global et forfaitaire.
- **Valeur technique de l'offre : 50%** - appréciée comme suit :
 - Qualifications, compétences, expériences et modalités d'organisation de l'équipe au regard du contexte et de l'objet du marché : 30 %
 - Cohérence et adéquation de la méthodologie proposée au regard du contexte et de l'objet du marché : 20 %

La formule retenue pour le calcul du critère prix est la suivante :

$$\text{Note de l'offre étudiée} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre étudiée}} \times 50$$

Les offres de prix seront appréciées au regard de leur montant total TTC.

En présence de deux candidats qui obtiendraient une note totale identique, l'offre la moins disante sera retenue.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser aux services suivants :

Renseignements administratifs :

François GOETZMANN, directeur adjoint - 06 28 10 32 65 // f.goetzmenn@parc-vosges-nord.fr

Renseignements techniques :

Emma ANTOINE, Chargée de mission Monitoring des forêts des PNR du Grand-Est - 07 43 36 89 71 // e.antoine@parc-vosges-nord.fr

Afin de maintenir une stricte égalité entre les candidats, il ne sera répondu par téléphone qu'aux questions élémentaires d'ordre administratif.

Toutes les demandes de renseignements d'ordre technique adressées en temps utile par les candidats au pouvoir adjudicateur et les réponses correspondantes se feront obligatoirement par écrit via la plateforme dématérialisée Alsace Marchés Publics. Les réponses aux questions posées par un candidat seront communiquées à tous les candidats, qui auront laissé leurs coordonnées à la collectivité.

5. PROCEDURE DE RECOURS CONTENTIEUX

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : avant la signature du marché dans un délai de 16 jours (11 si envoi électronique) à compter de la notification du rejet aux candidats non retenus – Article L.551-1 du Code de Justice Administrative,

- Référé contractuel : après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci – Article L.551-13 à L.551-23 du même code,
- Recours plein contentieux : 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution

Enfin, d'une manière générale, toutes les difficultés, contestations ou tous les litiges qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Le

Cachet et signature du candidat

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »